

<p>MESURE M2.3</p>	<p>SION / AMENAGEMENT D'UN PASSAGE SOUS-VOIES A UVRIER</p>	
<p>Thématique(s) M2 - Nouveaux franchissements pour la circulation des bus M8 - Aménagements routiers pour la modification du schéma d'accessibilité U2 - Les secteurs stratégiques</p>	<p>Priorité : C</p>	
<p>Territoire concerné : Sion Maitre d'ouvrage : Sion</p>		
<p>Mesure du PA2 en relation : - Mesure du PA3 corrélée / liée : M3.2 - Infrastructure nécessaire à la mise en œuvre du réseau de transports publics d'agglomération - étape 2 Autres coordinations : Urbanisation du quartier à l'ouest de la gare de St-Léonard</p>		
		
		

INTENTION	
<p>Etat actuel</p> <p>A Sion, dans le secteur d'Uvrier, le passage sous-voies du chemin de l'Ecole va dans un premier temps être fermé au trafic individuel motorisé, au profit des mobilités douces. Sa hauteur ne permet pas à des véhicules de plus de 2.5 mètres d'y circuler. Au sud de l'école, un espace public et une place de jeux viennent ont été créés en 2015.</p> <p>Données quantitatives TJM - chemin de l'Ecole : non communiqué</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'accessibilité multimodale à tous les secteurs de l'agglomération - Densifier le réseau MD au sein de chaque commune - Sécuriser la circulation de tous les usagers du réseau. <p>Description de la mesure</p> <p>Un passage sous-voies pourrait être créé au niveau de la route de la Plaine, permettant à des bus et des voitures d'assurer une liaison nord-sud entre le centre commercial et le quartier en développement à l'ouest de cette route.</p>	
EVALUATION	
<p>Opportunité</p> <p>Le développement du tissu urbain à l'ouest nécessitera la création d'une perméabilité nord-sud. De plus, la mise en place éventuelle d'une ligne de transports publics nord-sud nécessitera l'ouverture de ce passage.</p> <p>Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité</p> <p><i>CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration de l'accessibilité à un quartier en développement. <p><i>CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - coordination des secteurs bâtis avec le système de TP <p><i>CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :-</i></p> <p><i>CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :-</i></p>	
<p>Degré de maturité : -</p>	
<p>Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : -</p>	
REALISATION	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux : après 2026 Date prévue de la mise en service :</p>	<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p> <p>après 2024</p>
<p>Coûts</p> <p>Coûts estimés : CHF 4 800 000.- HT</p> <p>Financement</p> <p>Part fédérale : selon décision de la Confédération Solde : Commune</p>	